



INSTITUT NOTRE-DAME
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Rue de Bruxelles, 97 - 6220 FLEURUS
071/82.31.80. – 82.31.82. (Fax)
<http://www.indfleurus.net> E-mail : info@indfleurus.net

PROJET D'ETABLISSEMENT

Mis à jour en septembre 2021

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans.

Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Dans les trois années qui viennent, afin de répondre au mieux aux objectifs fixés et par le projet pédagogique et par le projet éducatif de notre Institut, et dans le respect des obligations, contraintes et interdictions fixées par le Décret (définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les Structures propres à les atteindre), notre Communauté se fixe pour priorités, sans les hiérarchiser :

Axe 1 : Un enseignement centré sur l'élève :

- par la mise à la disposition des élèves de moyens suffisants en matière de référents culturels et ce, notamment, via un centre de documentation, le développement d'un centre multimédia et l'octroi des ressources humaines nécessaires
- par la dévolution d'une partie des heures d'encadrement à des projets de rattrapages, de guidance et de remédiation dans et hors cadre horaire et à leur coordination
- par un partenariat avec le CPMS, le PSE ainsi que diverses associations ou institutions permettant d'étendre les possibilités d'écoute, de prévention et de résolution de problèmes psychologiques et/ou sociaux des élèves et d'assurer une orientation optimale à chacun d'eux
- par l'encouragement à l'innovation en matière pédagogique et à la formation continuée des enseignants
- par la dévolution d'un encadrement renforcé aux sections d'enseignement professionnel et d'une coordination spécifique à chacune de ces sections
- par la promotion des initiatives de solidarité
- par le renforcement du cadre statutaire des auxiliaires d'éducation, afin d'en assurer la coordination et la dynamisation
- par l'organisation d'une troisième année du premier degré dans les meilleures conditions en fonction du profil des élèves s'y inscrivant
- par la mise à disposition d'une plate-forme numérique pédagogique.
- par la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires pour donner du sens aux apprentissages et créer des liens entre les matières.
- par la communication à l'élève des objectifs des différents cours ainsi que leurs critères et modalités d'évaluation
- par la communication régulière à l'élève de sa situation par rapport aux critères d'évaluation formative et certificative
- par l'organisation au troisième degré technique et professionnel de périodes consacrées à des activités de maturation des choix professionnels et de formation
- par l'élaboration d'horaires de cours équilibrés respectant les rythmes et contraintes des élèves et des professeur(e)s, en ayant recours éventuellement à des regroupements de cours en ensembles fonctionnels. Le but est d'atteindre au mieux les objectifs fixés par leurs programmes respectifs
- par une attention accrue à l'évaluation formative
- par une formation qui colle au plus près aux exigences du métier, notamment par l'organisation éventuelle de cours à horaire décalé

Axe 2 : Une attention particulière aux élèves en difficultés :

- par l'encouragement du respect de soi et des autres notamment en organisant des activités brassant les différents niveaux et les différentes sections
- par une collaboration optimale avec le centre P.M.S. en vue de l'orientation la plus adéquate des élèves au sein et au sortir de notre établissement. Le PMS sera bien sûr associé aux délibérations et aux décisions des différents conseils de classe mais aussi à l'organisation des différentes réunions et activités d'informations sur les options et les résultats
- par l'encouragement de pratiques de différenciation et des enseignants qui les mettent en œuvre afin de développer les aspects positifs de chaque personnalité, et ce tant au plan physique qu'intellectuel
- par la tenue régulière de conseils de classe
- par la désignation de personnes relais traitant en priorité les contacts et les dossiers des élèves venant de l'enseignement spécialisé en vue de favoriser leur accueil et insertion dans notre institut
- par la mise en place de dispositifs permettant de réduire le coût des activités extra-scolaires, voire d'accorder la gratuité aux élèves ne pouvant s'en acquitter, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre
- par une attention particulière aux élèves qui présentent des besoins spécifiques ou des troubles de l'apprentissage, en collaboration avec les parents, le CPMS et d'autres services compétents.

Axe 3 : Le maintien d'un cadre accueillant :

- par l'entretien et la rénovation de nos bâtiments
- par la sensibilisation à la propreté dans l'école et la consommation responsable dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté
- par le refus du recours à toute forme de violence dans nos rapports
- par l'apprentissage et le respect des règles de vie à l'école et leur adaptation à l'évolution de notre société
- par le souci constant de la recherche d'un plus grand degré de sécurité pour tous

Axe 4 : L'ouverture de notre enseignement sur le monde :

- par l'organisation de contacts et d'échanges culturels pouvant présenter un caractère humanitaire adaptés aux différentes sections et permettant le développement de l'esprit critique
- par l'organisation d'insertion professionnelle notamment via les stages en entreprise à partir du deuxième degré et la mise à disposition des moyens la favorisant (personnes relais, par exemple)
- par la promotion des activités artistiques (théâtre, cinéma, expositions) et sportives locales et/ou plus lointaines
- par la mise à disposition des outils nécessaires à un apprentissage des médias
- par un souci d'éducation à la citoyenneté qui se traduira notamment par l'encouragement à la mise en place et au fonctionnement démocratique de conseils d'élèves représentatifs de chacune des classes et la mise en place de formations adéquates
- par la consolidation des TIC et leur utilisation responsable.
- par l'encouragement à la participation des parents à la vie de l'école et ce plus particulièrement grâce à l'association des parents
- par un intérêt pour le travail et la formation réalisés dans l'enseignement fondamental qui se traduira notamment par l'organisation de rencontres des enseignants et des élèves de l'enseignement primaire afin d'assurer une transition plus aisée.
- par le développement de l'esprit critique dans le cadre des cours.

Axe 5 : L'affirmation de nos convictions profondes :

- par le soutien d'actions caritatives
- par l'encouragement d'initiatives personnelles des élèves
- par une volonté de vivre les valeurs chrétiennes et citoyennes au quotidien de l'école
- par l'encouragement de toute activité d'intériorisation et de recherche personnelle (retraite, ...)
- par la représentation de l'école aux réunions de pastorale scolaire
- par l'encouragement à l'œcuménisme et à la découverte de l'autre